



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 mars 2021**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, GAURAT, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MM., BRISSON, CIRET, COULON.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 février 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Présentation du projet de convention territoriale entre le PETR et les EPCI membres ;
- LEADER 2021-2027 : positionnement autour d'une candidature avec le PETR Montargois en Gâtinais ;
- Natura 2000 : plan de financement du dossier d'animation 2020-2021 ;
- Préparation du Comité syndical (présentation du budget 2021) ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE remercie tout particulièrement M. BRUNEAU, Maire de Sermaises, pour, une nouvelle fois, avoir mis à disposition la salle culturelle. Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées.

Pas de pouvoir reçu.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 janvier 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : 2 dossiers Amanderaie (EARL GODONVILLIERS et EARL d'HUY), dossier « entente éco Nord Loiret année 3 », débat sur le projet de territoire et préparation du budget 2021.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Le premier dossier concerne la mesure 18 « Equipements liés à l'enseignement artistique : écoles de musique, de danse et d'art dramatique ».

- « « Etude de faisabilité pour le relogement de l'école de musique municipale et création d'une école d'art dramatique (MAD) ». Commune de Pithiviers.

Situées en plein centre-ville de Pithiviers, trois maisons de la place des Halles, propriétés de la commune sont inoccupées et donnent une image désœuvrée du cœur de ville. Elles n'encouragent pas l'installation de nouveaux commerçants ni d'habitant. Malgré des tentatives de vente, ces locaux n'ont intéressé aucun acheteur.

Parallèlement, la Ville de Pithiviers cherche à reloger son école de musique, actuellement installée dans des locaux partagés, inadaptés et exigus.

Elle ambitionne de créer une Maison culturelle de la musique et de l'art dramatique qui pourrait alors accueillir 250 élèves au lieu de 180 aujourd'hui, et ainsi mieux répondre à la demande du public. Ce nouvel espace deviendrait un véritable lieu de vie culturelle pour la population qui y trouvera outre un enseignement artistique de qualité, des informations sur l'ensemble des activités culturelles municipales.

Il se veut accessible, ouvert à tous, en connexion avec les autres et orienté vers les musiques actuelles et la pratique collective. Il générera un sentiment de dynamisme et surtout un trafic et un va-et-vient de population qui bénéficieront aux commerces de proximité.

La réhabilitation d'anciens locaux destinés initialement à l'habitat aujourd'hui inoccupés, voire même abandonnés en plein centre-ville, est indispensable au renouveau d'un cœur de ville. Le projet municipal ambitieux et la complexité du lieu et des contraintes liées à l'activité de la pratique artistique impliquent de réaliser une étude de faisabilité et un avant-projet détaillé pour garantir la mise en œuvre du projet de requalification des locaux.

Les dépenses d'études consistent :

- relevé des existants,
- diagnostic technique et structurel,
- analyse du site et des existants, évaluation des capacités d'extension,
- analyse des besoins, scénarii, programme fonctionnel et technique.

Le coût HT du projet s'élève à 37 540,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 37 540,00 €.

La subvention régionale demandée est de 7 500,00 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le dossier lié aux travaux sera présenté dans le cadre du prochain Contrat avec la Région.

Les deux dossiers suivants sont présentés par des bailleurs, LOGEM Loiret et 3 FCentre Val de Loire.

- « Construction de 48 logements locatifs collectifs au 44 bis Avenue du Général Leclerc à Le Malesherbois ». LOGEM Loiret.

Le promoteur Nexity GFI a proposé à LOGEM Loiret l'acquisition en VEFA de logements collectifs, Avenue du Général Leclerc à Le Malesherbois (commune déléguée de Malesherbes). Après la rencontre avec les élus locaux, le nombre de logements a été fixé à 48.

Cette opération permet à LOGEM Loiret de développer son offre locative sur la commune de Malesherbes, où le parc social existant ne compte pas de logement vacant.

En ce qui concerne les attributions des logements de l'opération, il n'existe pas de public spécifique visé. L'opération propose 18 T2, 22 T3 et 8 T4, ce qui correspond aux typologies les plus demandées sur la commune.

Le coût HT du projet s'élève à 6 272 785,68 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 6 272 785,68 €.

La subvention régionale demandée est de 141 000,00 € (forfait de 2 000 €/logement PLUS x 33 et forfait de 5 000€/logement PLAI x 15).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Construction de 50 logements locatifs collectifs au 20 Avenue du Général Leclerc à Le Malesherbois ». LOGEM Loiret.

L'opération en VEFA porte sur la construction de 56 logements mixtes (dont 50 éligibles aux fonds régionaux) et d'une crèche, au 20 Avenue du Général Leclerc à Le Malesherbois (commune déléguée de Malesherbes).

Le projet est situé à proximité de la gare RER, qui offre un accès au bassin d'emplois francilien, à 500 m. des commerces et services de proximité du centre-ville, et à 700 m. des supermarchés.

Cette opération permet à 3 F Centre Val de Loire de développer son offre locative sur la commune de Malesherbes, où le parc social existant ne compte pas de logement vacant.

Sur les 50 logements, 33 sont des PLUS, et 17 sont des PLAI.

Le coût HT du projet s'élève à 6 769 064,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 6 769 064,00 €.

La subvention régionale demandée est de 151 000,00 € (forfait de 2 000 €/logement PLUS x 33 et forfait de 5 000€/logement PLAI x 17).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle l'accord de la Région sur la proposition de plan de relance COVID 19 faite en fin d'année 2020. Ainsi, 250 000 € seront fléchés vers le projet de rénovation des LED de la ville de Pithiviers, 199 000 € seront transférés de la mesure 22 « sports et loisirs » vers les 5 dossiers *isolation* des bâtiments publics, 81 400 € seront transférés de la mesure 22 vers la mesure « espaces publics » pour le projet de La Neuville/Essonne.

La Région a pris en compte la demande de modification de la subvention initiale de la SCEA de Villiers, pour son projet de diversification agricole « amanderaie », ce qui permet de « récupérer » 1 500 € pour de nouveaux dossiers.

Lors de cette commission, la subvention de fonctionnement au PETR, d'un montant de 29 200 € a été actée.

A l'occasion d'une réunion avec les Présidents des PETR du Loiret, le Président du Conseil départemental du Loiret annonçait une probable subvention de fonctionnement à partir de 2021. Cela reste dans l'attente de confirmation officielle.

Présentation du projet de convention territoriale entre le PETR et les EPCI membres

Mme BEVIERE rappelle que le PETR a obligation, en tant que PETR, de mettre à jour ou de mettre en place un projet de territoire, et une convention territoriale avec les EPCI membres.

Ce projet de territoire est à considérer comme une actualisation de la Charte de développement du Pays, et non pas comme un programme d'actions.

Ce travail est engagé très tôt dans la mandature, car dans le cadre de la future contractualisation avec l'Etat, le CRTE, le projet de territoire est un document stratégique attendu.

C'est pourquoi cette question a été mise à l'ordre du jour du Bureau, et qu'hier, une réunion avec les Présidents des 3 Communautés de communes a été organisée. Il est rappelé que ce document s'appuie principalement sur les orientations stratégiques du SCoT, du PCAET, mais aussi sur les axes de développement local en général.

A l'aide du document soumis aux élus, Mme BEVIERE balaie le projet de convention territoriale.

Les points essentiels concernent :

- la coordination d'études et de services,
- l'animation de démarches territoriales,
- la mutualisation,
- les engagements du PETR et des 3 EPCI membres.

Mme BEVIERE fait donc remarquer que l'objet de la convention ne fait que formaliser ce qui est déjà mis en œuvre, en pratique, par le PETR, depuis sa création, les décisions étant toujours préparées par le Bureau et/ou le Comité syndical.

Il est convenu que le projet soit commenté en Comité syndical, et qu'il sera finalisé dans les prochains mois, en parallèle du projet de territoire.

LEADER 2021-2027 : positionnement autour d'une candidature avec le PETR Montargois en Gâtinais

Mme BEVIERE passe la parole à Mme DALLOT, Présidente du GAL Pithiverais & Gâtinais, qui indique que le programme LEADER en cours est prolongé de 2 ans, soit une clôture à fin décembre 2023. Un abondement de 4,7 millions d'euros est alloué à la Région Centre-Val de Loire, qui demande aux territoires de faire remonter leur besoin d'enveloppe complémentaire d'ici le 9 avril. Pour faire une estimation plus précise, des renseignements ont été pris auprès des porteurs de projets en cours de préparation de leurs dossiers. Il est aussi envisagé une demande de complément pour l'animation.

Pour la nouvelle programmation, 2023-2027, les PETR du Pithiverais et du Montargois doivent se positionner sur une éventuelle candidature, et si celle-ci restera conjointe.

Pour déterminer les besoins et définir les axes stratégiques sur lesquels se positionner, des réunions de concertation sont organisées en mars et avril, sur les deux territoires.

Mme BEVIERE invite les élus à y participer.

M. GUERINET fait remarquer que dans la programmation actuelle, les deux territoires se complètent, qu'il n'y a pas de concurrence, et que les dossiers sont instruits avec transparence et sans aucune différenciation. Si les règles restent celles du programme actuel, ou simplement modifiées à la marge, il est intéressant de candidater ensemble.

Cela permet, en outre, une mutualisation de moyens.

Mme LEVY confirme cette proposition et indique que l'ouverture vers d'autres territoires est toujours intéressante.

Les membres du Bureau s'accordent sur le principe d'une candidature conjointe avec le PETR Montargois en Gâtinais.

Mme BEVIERE rappelle le calendrier prévisionnel des candidatures LEADER.

Echéances avancées par la Région en décembre dernier :

- Appel à manifestation d'intérêt à l'été 2021,
- Ouverture Appel à candidature fin 2021,
- Echanges avec les candidats 1er semestre 2022 et candidature retenue 2nd semestre 2022.

Ce qui est prévu en Pithiverais & Gâtinais :

- Mars / avril : concertation,
- Juin : forums,
- Entre juillet et septembre : validation des Comités syndicaux et réponse à l'AMI,
- Septembre à décembre : affinage des axes de la stratégie et début d'écriture de la candidature,
- 1^{er} trimestre 2022 : dépôt de la candidature.

Natura 2000 : plan de financement du dossier d'animation 2020-2021

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000, qui précise que cette délibération complète les données chiffrées du plan de financement de l'opération, ce qui n'était pas le cas de la précédente, plus générale.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical (présentation du budget 2021)

Mme BEVIERE rappelle que les points du budget 2021 nécessitant des échanges ont été débattus lors du dernier Bureau (pour mémoire, pas de recrutement PTRE et ajout d'une ligne pour étude stratégique « mobilités douces »).

En dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » du budget 2020 est en sous-réalisation en raison de non-réalisation ou de décalage d'études pour le SAGE. Pour 2021, cette ligne est de 489 748,44 €.

Le chapitre 012 « charges de personnel » est en sous-réalisation en 2020 également, car le recrutement d'un référent mobilité n'a pas eu lieu. Pour 2021, il est prévu 416 230 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » reste stable ; 37 700 € prévu en 2020 et 28 773,26 € réalisé. Pour 2021, il est prévu 41 600 €.

Le budget de fonctionnement 2020 est clôturé à 732 768,55 € (contre des prévisions de 1 157 644,88 €), pour les raisons vues ci-dessus.

Pour 2021, il est prévu un budget de fonctionnement équilibré à hauteur de 1 029 008,50 €.

En recettes de fonctionnement.

Le chapitre 74 « dotation, subventions » du budget 2020 est clôturé à hauteur de 682 558,43 €. Pour 2021, le montant des subventions est prévu à hauteur de 1 015 387,50 €.

Le possible financement du Conseil départemental du Loiret n'est pas intégré ici. La décision serait prise en mai.

Pour les autres financeurs, il n'y a pas d'évolution majeure entre 2020 et 2021.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont clôturées à 707 519,05 € (contre des prévisions de 1 157 644,88 €), soit un déficit de 25 249,50 €, qui sera repris au chapitre 002 « déficit de fonctionnement » dans le projet de budget 2021.

Pour 2021, il est prévu un budget équilibré à hauteur de 1 029 008,50 €.

Affaires diverses

- CRTE.

Mme BEVIERE indique que le diagnostic territorial est pratiquement terminé. Les éléments manquants ont été demandés aux Communautés de communes et/ou aux services de l'Etat.

Ce dossier sera évoqué en réunion du Comité syndical, à suivre.

Par ailleurs, un rendez-vous en Sous-préfecture est prévu le 1^{er} avril prochain.

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 15 avril 2021.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h25, et invite les élus à participer à la réunion du Comité syndical.

Monique BEVIERE, Présidente